

# Le Fonds National Climat du Mali

## LE CADRE STRATÉGIQUE NATIONAL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques constituent un défi majeur pour le développement du Mali en raison de sa vulnérabilité économique et de sa dépendance vis-à-vis de ses ressources naturelles. Le pays est d'ores et déjà exposé fortement aux principaux défis climatiques. Les sécheresses, les inondations, les vents forts, et les fortes variations de température affectent l'ensemble des secteurs clés de son économie (agriculture, élevage, pêche, forêts, eau, santé etc.). Le développement et la stabilité du Mali sont donc directement dépendants de sa capacité à relever ces défis par des choix politiques stratégiques, au travers notamment de la promotion de technologies propres et durables.

Dans ce contexte, le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement a élaboré en consultation avec l'ensemble des partenaires sectoriels aussi bien public que privé, une Stratégie Nationale sur les Changements Climatiques (SNCC). Cette vision holistique adoptée en juillet 2011, a abouti à la mise en place du Cadre Institutionnel sur les Changements Climatiques (SNCC-Axe Stratégique I) dirigé par un Comité National. L'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD) en assure le Secrétariat.

Le Financement d'une telle stratégie nécessite la mobilisation de ressources financières considérables et multiples, dépassant largement les ressources publiques nationales actuellement disponibles pour la lutte contre les changements climatiques. La mise en place d'un outil financier capable de catalyser et de coordonner une approche transformative est ainsi la deuxième priorité du Gouvernement Malien (SNCC-Axe Stratégique II).

Afin de maximiser sa capacité à financer ses priorités nationales pour la période 2012-2017, le Mali a décidé de former un partenariat avec le Bureau des fonds multipartenaires du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour se doter d'un fonds robuste et capable de combiner des financements en provenance des secteurs public et privé et des sources bilatérales et multilatérales. Le Fonds National Climat du Mali qui a reçu une première contribution du Royaume de Suède, est aujourd'hui un des premiers Fonds Nationaux Climat opérationnels sur le Continent Africain.

## L'OBJECTIF DU FONDS NATIONAL CLIMAT

La mise en œuvre de la SNCC nécessite l'alignement d'initiatives diverses entreprises par un grand nombre de secteurs et d'acteurs aux niveaux national et local. L'objectif du Fonds est donc de permettre une mise en œuvre intégrée de ce cadre stratégique climat pour passer d'une approche projet à une approche multisectorielle. À cette fin, le Fonds fournit cinq types de services indispensables pour soutenir cette démarche transformative :

- La mobilisation de financements traditionnels et innovants aussi bien de la part de partenaires bilatéraux ou multilatéraux grâce à la provision d'un instrument financier crédible et axé sur les résultats.
- L'agencement de ces financements avec d'autres ressources/investissements parallèles (Fonds Verticaux, Bilatéraux) au travers du cadre de résultat commun appuyant la mise en œuvre des priorités de la SNCC.
- La promotion de politiques pilotes et innovantes en faveur de technologies propres et durables accessibles au plus grand nombre.
- Le renforcement des partenariats public / privé afin de créer une dynamique de transformation des marchés propice aux investissements en faveur du Climat.
- Le financement des Entités Gouvernementales dans le cadre de l'exécution budgétaire régulière (par le biais du Trésor) ainsi que le renforcement des capacités par la création de partenariats avec des Agences des Nations Unies et des Organisations de la Société Civile (par le biais de programme conjoint ou projet).

## LE CADRE PROGRAMMATIQUE

Sur la base des scénarios d'évolution climatique, le Fonds National s'est fixé pour ambition de mettre en œuvre sur des territoires prioritaires les axes stratégiques (III, VI, VII et VIII) de la SNCC. Cette mise en œuvre se fera de façon intégrée et par une approche multisectorielle favorisant la promotion d'activités de diversification économique par le secteur privé. Cette approche débute en 2014 par une première phase de financement au travers d'un Plan d'Investissement de 46 Million de Dollars sur les 250 Millions de Dollars initialement estimés pour la période 2012-

2017. Cette première phase de financement a été élaborée sous la coordination du Fonds National tout en intégrant les sources de financement disponibles du LDCF, de l'AF et du BMU. Les conseillers régionaux du PNUD/FEM ont apporté une expertise déterminante à l'AEDD dans son élaboration.

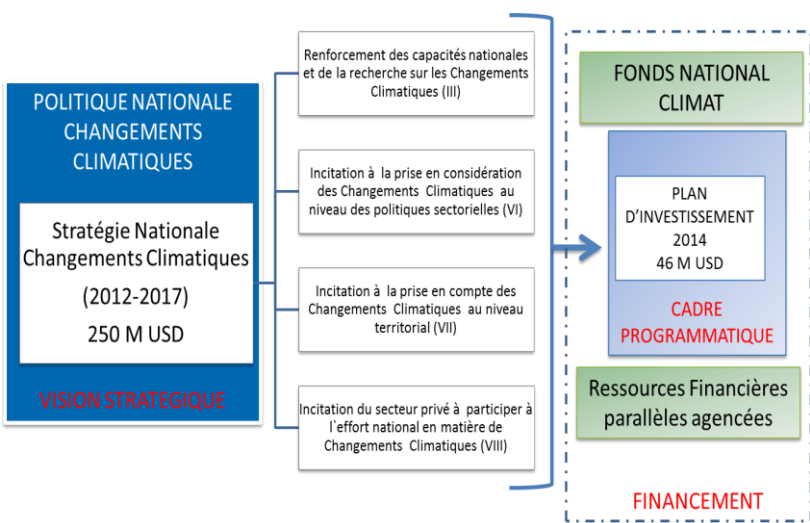


Figure 1 : Schéma d'intervention général

Sur la base d'un cadre de résultat robuste fixant des résultats concrets et mesurables, le Fonds National du Mali permettra l'accès, la mise en rapport et la suite ordonnée des ressources financières en soutien direct aux axes stratégiques de la SNCC.

Sa théorie du changement s'appuie sur l'accroissement de la résilience des systèmes écologiques, des systèmes de production et des systèmes sociaux face aux effets des changements climatiques par l'incorporation de mesures d'adaptation prioritairement dans les politiques et initiatives des secteurs les plus vulnérables. Bien que d'une importance moindre dans le cas du Mali (en tant que faible pays émetteur) la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, notamment en promouvant des projets propres et durables et des stratégies gagnantes-gagnantes, est aussi un des objectifs sous-jacents. La promotion de la recherche nationale, de la prospective à long-terme et du transfert de technologies, ainsi que de meilleures capacités institutionnelles nationales pour gérer les risques et impacts des changements climatiques supportent également l'approche préconisée.

Cet objectif global se décline en cinq objectifs spécifiques, qui se renforcent mutuellement:

- La recherche d'une meilleure compréhension de l'interaction entre le climat, l'environnement socio-économique et les facteurs humains qui ont un impact sur l'utilisation durable des ressources naturelles, afin de permettre une meilleure analyse de la vulnérabilité des régions et des secteurs grâce à des bases de données et aux modèles climatiques à échelle réduite. Cette capacité d'analyse des phénomènes devra améliorer la maîtrise des outils de gestion des risques (par exemple les systèmes d'alerte) dans les différents secteurs de développement et amener à une meilleure anticipation et réponse face aux catastrophes climatiques (sécheresse, inondation).

- L'accroissement de l'approvisionnement en eau des communautés confrontées à des pénuries induites par la variabilité pluviométrique et la hausse des températures afin de renforcer la résilience des systèmes de production alimentaire des populations. Les actions de mobilisation, valorisation et de protection des ressources en eau seront donc privilégiées pour la promotion des activités de maraîchage, d'élevage, de cultures irriguées et de pisciculture.
- L'intensification de la production par l'introduction de pratiques de conservation des sols, la diffusion de semences hâtives et résistantes à la sécheresse, la dissémination d'espèces piscicoles résistantes et de techniques appropriées de gestion du bétail aideront aussi à réduire les risques d'échec des cultures et de baisse des revenus.
- La diversification des ressources alimentaires et des sources de revenus des ménages vulnérables pour renforcer leur résilience socioéconomique et permettre un développement local inclusif. Ceci aura pour effet induit la création de nouvelles opportunités d'emploi à travers les activités du programme.
- Le développement de l'énergie photovoltaïque, éolienne, et hydro-électrique pour accroître l'accès des ménages à l'électricité et la diversification économique. La réduction des émissions de gaz à effet de serre par des activités de reboisement et la réduction de la consommation d'hydrocarbures pourraient aussi fournir la possibilité de vente de crédits carbone liés aux activités de reboisement, ressources financières innovantes pouvant être réutilisées dans le cadre de ce programme.

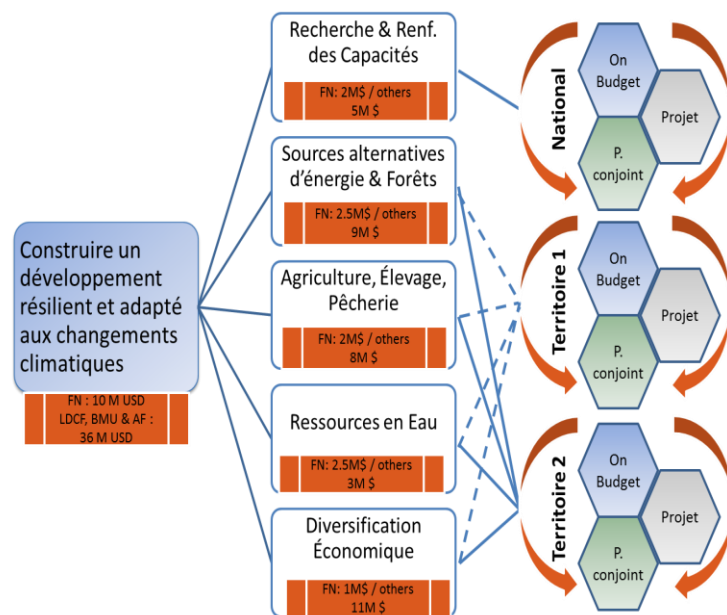


Figure 2 : Aperçu du cadre de résultats

## LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE FONDS

Le Fonds National Climat du Mali a pour objet d'aligner les interventions de lutte contre les changements climatiques en rassemblant différentes sources de financement grâce à une approche multisectorielle ciblant des territoires prioritaires. Le

Fonds opère soit par une modalité d'accès direct aux Entités Nationales à travers un compte spécifique du Trésor National ou soit par une modalité projet/programme conjoint pour des acteurs comme les Nations Unies et la Société Civile.

Le cycle de programmation du Fonds se calque sur le cycle budgétaire national, les Ministères sectoriels inscrivent les priorités dans leur budget afin qu'ils puissent être refléter dans la loi des finances. Seules les lignes budgétaires existantes dans la loi des finances ou refléter dans les révisions périodiques sont éligibles au Fonds lors d'une exécution par une Entité Nationale. L'appui du Fonds est donc essentiellement « sur plan », « sur budget » et « sur trésor ».

La Structure de Gouvernance du Fonds est intégrée au cadre institutionnel national. Elle s'appuie sur les structures existantes pour insuffler une gouvernance efficace, soutenant une direction nationale tout en renforçant les capacités de gestion.

Le Comité de Pilotage du Fonds prend les décisions relatives au financement et supervise la direction générale du Fonds. Tout comme le Comité National à qui il rend compte, le Comité de Pilotage est présidé par le Ministre de l'Environnement et l'Assainissement. Le Comité de Pilotage est également composé de quatre représentants du Gouvernement, des donateurs, de la société civile, et du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies.

Le Ministère de l'Environnement et l'Assainissement, le Ministère des Affaires Étrangères et celui des Finances forment l'Entité de Coordination Gouvernementale qui assume, pour le compte du Gouvernement, l'entière responsabilité programmatique et financière pour les activités mises en œuvre par les Entités Nationales.

L'AEDD en tant que Secrétariat Technique apporte un soutien technique et administratif au Comité de Pilotage et assure la coordination des activités de planification, suivi et évaluation.

Les Entités Nationales mettent en œuvre les activités dans le cadre des règles et procédures nationales et selon les provisions budgétaires existantes dans la loi des finances en cours ou de ses révisions ultérieures.

Les Organisations participantes de l'ONU fournissent des services de renforcement des capacités suivant leurs propres réglementations financières, règles et politiques. Elles forment des partenariats de mise en œuvre avec les entités Nationales et la Société Civile pour la mise en œuvre des activités.

Le Bureau des fonds multipartenaires agit au nom du Gouvernement en tant qu'Agent Administratif (AA). Les fonctions de l'AA incluent :

- Établissement du Fonds : Conversion des objectifs et théorie du changement du Fonds en un cadre de gestion des résultats ; aide à la conception du cadre de gouvernance et de l'architecture financière du fonds ; et développement des instruments juridiques du fonds ;
- Administration du Fonds : recevoir les contributions sur la base d'accord pré-négociés avec un grand nombre de contributeurs financiers ; décaisser des Fonds aux Organisations Participantes selon les instructions du Comité de Pilotage ;

assurer le suivi fonds reçus ; et soumission des rapports financiers et programmatiques consolidés. Cet arrangement sera en place jusqu'à ce qu'une entité nationale puisse remplir ce rôle.

- Services de conseil pour le démarrage du Fonds : En sus des services administration de fonds, le bureau des fonds multipartenaires fourni aussi à la demande des services de conseil pour permettre un démarrage rapide et efficace des fonds. Dans le cas du Mali, le bureau MPTF en partenariat avec les conseillers du PNUD va appuyer le Comité de pilotage du fonds et l'AEDD dans la préparation du cadre d'investissement pour l'année 2014, ainsi que la rédaction du manuel d'opérations du fonds et la formation des partenaires à la préparation des projets en réponse aux appels à proposition du Fonds.

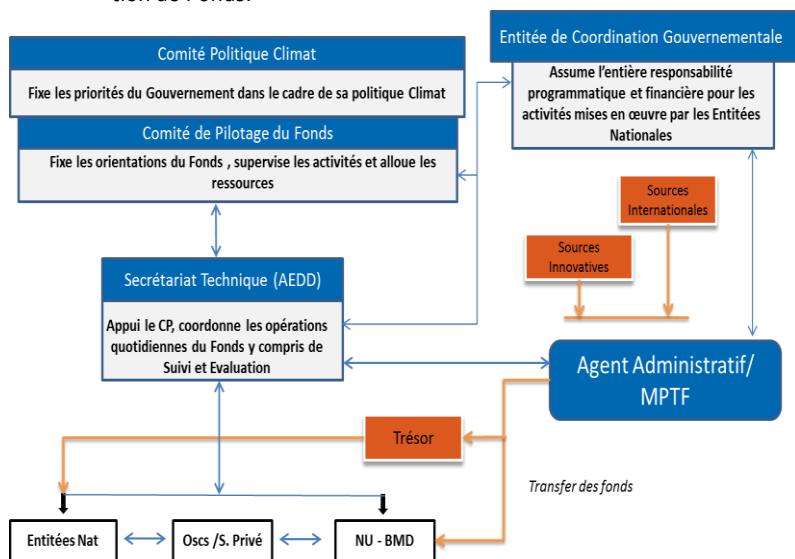


Figure 3 : Structure de Gouvernance du Fonds

## LA PROCÉDURE D'ALLOCATION

L'allocation des ressources du Fonds se faisant exclusivement dans le cadre du Plan d'Investissement, des appels publics à proposition sont lancés pour chaque objectif spécifique défini dans son cadre de résultats. Le Fonds exige un appui substantiel au développement des capacités, en termes de notamment de capacité technique/services consultatifs dans les secteurs concernés. Dans le but de renforcer progressivement ces capacités, chaque programme ou projet financé est constitué d'un partenariat entre les catégories d'Organisations Participantes, à savoir les Entités Gouvernementales – les Nations Unies – les Organisations de la Société Civile.

Les propositions proposées sont évaluées sur la base de critères spécifiques comme par exemple :

- La capacité des soumissionnaires en gestion financière, contrôle et d'évaluation.
- La qualité et la pertinence des activités par rapport à la problématique et l'approche proposée dans la proposition (ex. genre, implication des communautés dans la mise en œuvre, etc.).



- La prise en compte des indicateurs d'effets prédéfinis et la capacité des organisations de mesurer les résultats atteints sur cette base.
- La capacité de mobiliser des co-financements pour les activités prévus en utilisant les fonds d'une manière catalytique.
- L'existence d'une stratégie claire permettant d'assurer la poursuite des avantages obtenus après l'achèvement du programme ou du projet, couvrant: la durabilité environnementale, sociale, institutionnelle et financière.

Les appels à proposition concernent l'ensemble du territoire Malien, néanmoins les organisations participantes sont encouragées à rechercher les synergies et une meilleure intégration avec les autres initiatives mise en œuvre dans le cadre des différents objectifs spécifiques ou dans un cadre plus large.

Les propositions de projet sont évaluées par un panel d'experts indépendants qui soumet ses recommandations au Comité de Pilotage. Lorsqu'une décision d'allocation est prise par le Comité de Pilotage, le bureau MPTF procède au transfert des Fonds aux organisations dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables.

### LE SUIVI & ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE PROGRAMMATIQUE ET FINANCIÈRE

La mesure de performance est aussi bien programmatique que financière et selon les trois niveaux de résultats escomptés (Impact, Effet, Produit). La plateforme de gestion des résultats du bureau MPTF offre la possibilité de générer des rapports standards de performance et d'évaluer le ratio Coût/Bénéfice des investissements en les accompagnants des rapports financiers certifiés.

Le Secrétariat Technique du Fonds se charge de coordonner la collecte des données et de veiller à ce que les Organisations Participantes fassent régulièrement le point sur l'état de la mise en œuvre. Un rapport annuel consolidé est publié le 31 mai de chaque année.

Les activités du Fonds sont également soumises à un audit technique et financier commandité chaque année par le Comité de Pilotage. Ce contrôle externe mené par une identité indépendante renforce la crédibilité et la transparence fiduciaire du Fonds.

Quant aux analyses d'impact, elles seront effectuées tous les trois ans aussi bien par le biais d'indicateurs macroéconomiques standards, que par la mise à contribution de mécanismes nationaux de recherche sur les changements climatiques renforcés dans le cadre du premier objectif spécifique du Fonds.

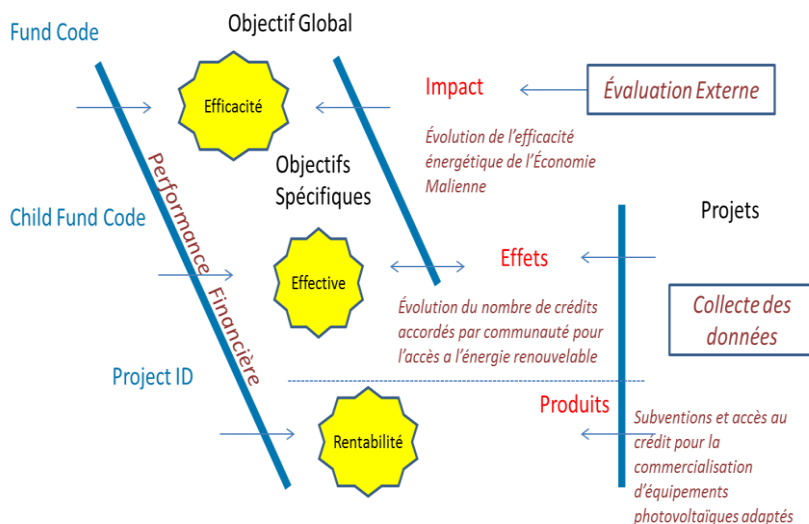


Figure 4 : Quantifier le ratio Coût / Bénéfice

### TRANSPARENCE ET ACCÈS AUX INFORMATIONS

Le portail GATEWAY du Bureau MPTF est un service internet qui fournit des données financières en temps réel directement du système comptable du PNUD. Il s'agit d'une initiative unique à l'ONU pour donner une information financière en temps réel au public.

Les partenaires sont à même d'accéder à une information en temps réel sur le lieu, les destinataires et le coût des contributions parvenant au Bureau MPTF dans le cadre du Fonds. Cela s'accompagne des activités relatives qui sont implantées et des résultats obtenus. Les gouvernements, contributeurs, organisations de l'ONU et le public peuvent accéder à l'information globale à propos des ressources, activités et initiatives du Bureau MPTF mis en place au niveau des pays et au niveau global.

Le portail GATEWAY du Bureau MPTF maintient ces pages pour tous les fonds qu'il gère.

